

FICHE DE TRACABILITE DE LA REALISATION DU TEST D'ORIENTATION DIAGNOSTIC ANTIGENIQUE DE L'INFECTION PAR SARS-CoV-2

Cette fiche est à remettre au patient

La réalisation du TROD antigénique se fait soit dans le cadre d'un diagnostic prioritaire destiné :

- Aux personnes symptomatiques pour lesquelles il doit être utilisé dans un délai inférieur ou égal à quatre jours après l'apparition des symptômes
- Aux personnes asymptomatiques lorsqu'elles sont personnes contacts détectées isolément ou au sein d'un cluster

Le test peut être utilisé subsidiairement, lorsque les professionnels l'estiment nécessaire dans le cadre d'un diagnostic pour les autres personnes asymptomatiques, soit dans le cadre d'opérations de dépistage collectif, organisées notamment par l'employeur ou une collectivité publique au sein de populations ciblées, en cas de, cluster ou de suspicion de cluster ou de circulation particulièrement active du virus, après déclaration au représentant de l'Etat dans le département.

En cas de résultat négatif du test antigénique, les professionnels de santé informent les personnes symptomatiques âgées de 65 ans ou plus et les personnes qui représentent au moins un facteur de risque, tel que défini par le Haut conseil de la Santé Publique, qu'il leur est recommandé de consulter un médecin et de confirmer ce résultat par un examen de détection du génome du SARS-Cov-2 par RT PCR.

Le TROD à utiliser sont ceux inscrits sur la liste des dispositifs de testes antigéniques répondant aux critères de l'arrêté du 16 octobre 2020 publié sur le site du ministère : <https://covid-19.sante.gouv.de/tests>

Professionnel ayant réalisé le TROD antigénique		Informations patient.e	
<input type="checkbox"/> Médecin	<input type="checkbox"/> Infirmier	NOM	
NOM :		Prénom	
Prénom :		Date de naissance	
Informations sur la réalisation du TROD			
Date et heure de réalisation du test			
Résultat du TROD			

Si le résultat est négatif, vous devez impérativement : continuer d'appliquer les gestes barrières ; porter le masque ; maintenir une distanciation sociale

Si le résultat est positif, vous êtes un cas confirmé de Covid-19, vous devez :

- Vous isoler immédiatement
- Porter un masque chirurgical
- Limiter vos contacts au sein de votre foyer
- Contacter votre médecin traitant

Vous serez contacté par les services de l'Assurance Maladie pour identifier les personnes avec lesquelles vous avez eu un contact à risque de contamination.

Date :

CENTRE MUNICIPAL
VACCINATION / DEPISTAGE
Ville d'Ivry-Sur-Seine
Dr Karim YOUNSI
RPPS: 10101410081

Des outils numériques sont mis en place pour lutte contre la COVID-19

En complément des mesures sanitaires, comme le respect des gestes barrières, le Gouvernement met à disposition des Français un ensemble d'outils numériques complémentaires destiné à mettre en œuvre la stratégie « Tester – Alerter – Protéger »

Dans ce cadre, TousAntiCovid est une application de contact tracing permettant d'alerter et d'être alerté en cas d'exposition à la COVID-19. Elle est déployée en France depuis le 22 octobre 2020. TousAntiCovid est mise à jour de l'application de contact tracing StopCovid enrichie notamment par l'accès à des informations factuelles et sanitaires sur l'épidémie.

Pour plus d'informations sur TousAntiCovid une FAQ est disponible à l'adresse suivante <http://tousanticovid.gouv.fr>

Le professionnel qui a réalisé votre test antigénique peut vous fournir un code à 6 caractères que vous pouvez enregistrer dans l'application TousAntiCovid. En saisissant le code, il vous sera demandé de saisir la date de début des symptômes (ou l'absence de symptômes) afin de déterminer, en fonction de la date de vos contacts, quelles personnes doivent être notifiées.